

COMMENT UTILISER les logos de mon financeur ?



En tant que partenaire de la Cnav en Île-de-France, je me dois d'apposer le ou les logos de mon partenaire sur mes différents outils de communication : supports d'information, site internet, etc. Mais quel(s) logo(s) dois-je utiliser ? Voici quelques consignes.

— Mon projet s'adresse aux retraités franciliens

- Je réalise des supports d'information à destination du grand public : **seul le logo de l'Assurance retraite Île-de-France doit être apposé.**



- Je réalise des supports d'information à destination de partenaires ou d'institutionnels : **je dois apposer les logos Cnav et Assurance retraite Île-de-France.**



— Mon projet s'adresse à tous les retraités et ce, qu'ils soient franciliens ou non

- Je réalise des supports d'information à destination du grand public : **seul le logo de l'Assurance retraite doit être apposé.**



- Je réalise des supports d'information à destination de partenaires ou d'institutionnels : **je dois apposer les logos Cnav et Assurance retraite.**

